



## Documents à fournir en Mairie

- 1 convention de PACS (cerfa 15725\*02)  
Déclaration jointe d'un pacte civil de solidarité (PACS)
  - 1 acte de naissance pour chaque partenaire
  - 1 pièce d'identité pour chaque partenaire (*en cours de validité*)
  - 1 déclaration conjointe d'un PACS
  - 1 acte de mariage avec la mention de divorce
  - 1 attestation sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune
  - 1 certificat de coutume (partenaire né(e) à l'étranger)
  - 1 certificat de coutume pour chaque nationalité (*en cas de double nationalité*)
- Si protection juridique :
- 1 copie du régime de protection juridique
- Partenaire la-le partenaire étranger-ère-né-e-à l'étranger : Documents complémentaire OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) – ou Nantes ou Consulat
- PACS – La convention
- 1 seule convention rédigée et signée par eux (les partenaires)
- Pour la mairie - document à conserver :
- 1 copie de la pièce d'identité